

**AXE 1 : Préserver la richesse du patrimoine naturel du territoire et valoriser la connaissance héritée de JH Fabre**

**Objectif 3 : Maintenir, développer et protéger les différents milieux**

**ACTION 6 : Gérer la forêt communale**

**AXES STRATEGIQUES LIES : 2 // 3 // 4**

**OBJECTIFS LIES : 2-2 // 3-2 //4-1**

### CONTEXTE

La commune possède environ 260 ha de terrain boisés situés dans le massif forestier d'Uchaux et dans la plaine. Ces bois font partie du domaine privé de la commune. Cette forêt se compose de diverses espèces méditerranéennes (chêne vert, arbousier, pins, érables etc...).

Elle est desservie par des chemins communaux et des pistes de Défense Contre l'Incendie (DFCI).

Ces bois sont fréquentés pour la promenade, la cueillette (champignons, arbouses...), la chasse (*lapins, faisans, sangliers...*), le sport (*randonnée, course...*), le tourisme (*sentier botanique*).

Des coupes affouagères sont proposées aux habitants (*qui y récupèrent du bois de chauffe, alternatif aux énergies fossiles*). Les habitants se constituent en équipe et s'engagent à exploiter le taillis en laissant des baliveaux. Puis, la commune procède au broyage sur place des rémanents.

En collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF) la commune programme la gestion de la forêt pour 15 ans : outre la défense contre l'incendie, la production de bois, l'accueil du public, la préservation des écosystèmes remarquables, le renouvellement des peuplements, le suivi des concessions, la surveillance des limites sont prises en compte dans cette mission. La possibilité d'accueil d'un troupeau de moutons pour l'entretien de certaines parcelles est envisagée.

La commune souhaite continuer à préserver dans les meilleures conditions, le trésor que représente ce massif boisé à proximité du village très fréquenté par des publics divers

### OBJECTIFS

Continuer à proposer l'exploitation de coupes affouagères dans le respect d'un cahier des charges permettant de conserver un bon aspect paysager et la repousse naturelle pour l'usage des habitants et le renouvellement des parcelles.

Recourir à des modes alternatifs d'entretien pour entretenir certaines parcelles: accueil d'un troupeau de moutons par exemple (*ce qui permettrait d'observer sur la commune des insectes coprophages*).

Préserver un cycle de dégradation naturel en ne recourant pas systématiquement au broyage.

Communiquer sur ces pratiques en informant la population par affichage, par articles dans les quotidiens, par articles dans la revue municipale, sur le site Internet de la commune de Sérignan du Comtat

### DESCRIPTION DES ETAPES ET PLANNING PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

**Etape 1 – déjà en cours - lancement** : programme de gestion de la forêt par l'ONF

**Etape 2 – déjà en cours - préparation** réunion avec les services de l'Etat et les communes du Massif forestier d'Uchaux pour mise en place de stratégies de protection du Massif (PPRIF, DFCI, réglementation de l'accès au Massif,...). Echanges avec les utilisateurs de la forêt (promeneurs, chasseurs, sportifs...). Choix des stratégies pour les différentes missions.

**Etape 3 – déjà en cours en 2011 - réalisation** : réglementation de l'accès au Massif en période de sécheresse, avec l'ONF gestion de la forêt communale par des programmes pluriannuels et annuels, délivrance de coupes. A travers des programmes pluriannuels et annuels, délégations de certains travaux au Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière (SMDVF) pour l'entretien obligatoire des bordures de voies, entretien des pistes et des barrières DFCI. Les programmes d'interventions sont pluriannuels.

### ETAT D'AVANCEMENT

En projet

En cours de réalisation

Terminée

### REALISATION

En 2012 :

Délibération et signature du plan de gestion de la forêt communale 2012-2026 avec l'ONF.

Le Plan départemental de protection de la forêt contre l'incendie a été transmis à la commune. La piste DFCI BU 30 a été reclassée par le PDPFCI en 1<sup>ère</sup> catégorie sur SERIGNAN. La largeur de débroussaillage prévue pour ce type de piste est de 100 m de part et d'autre de la piste. En respectant cette préconisation, la commune se serait vue amputer de 39 ha supplémentaires par rapport au débroussaillage existant (50 m de bande de sécurité). En tenant compte du niveau

d'inflammabilité et de combustibilité des peuplements le long de cette coupure, la commune a obtenu des services préfectoraux que la largeur du débroussaillage reste limitée à 50 m de part et d'autre de la BU 30.

Pour satisfaire à cette obligation la commune a opté pour la délivrance d'une coupe affouagère aux habitants de la commune avec broyage des rémanents par le SMDVF (20 lots de 3000 m<sup>2</sup> – 20 équipes composées de 5 personnes – coût par personne 30 € - réalisation hiver 2012-2013 - opération supervisée par l'ONF). Cette démarche se poursuivra

Parallèlement l'ONF continue à rechercher un troupeau pour le débroussaillage le long des DFCI. Poursuite de l'entretien et du débroussaillage en bordure des voies communales par le SMDVF. Remise aux normes des barrières DFCI.

L'arrêté préfectoral interdisant l'accès aux massifs selon les conditions météorologiques a été reconduit en 2012.

En 2013, en délivrant une nouvelle coupe affouagère à ses habitants, la commune a reconduit sa politique visant à favoriser l'utilisation du bois issu du débroussaillage. Sur le secteur concerné les rémanents (branchages, déchets de coupe) ont été placés en andins et laissés sur place pour protéger le sol du ruissellement et permettre une décomposition naturelle.

Le contexte communal rend difficile la venue d'un troupeau (*pas de bergerie, peu de points d'eau dans la colline....*) aussi, la recherche s'oriente vers le pacage de chevaux à travers un partenariat avec l'éleveuse de chevaux qui s'est installée depuis trois ans et demi sur la commune.

#### DELAIS DE REALISATION DE L'ACTION

court terme (- 6mois)

moyen terme (-1 an)

long terme (+ d'1 an)

## BUDGET /ESTIMATION

12 500 euros annuel

Paiement annuel pour la garderie et la gestion de la forêt et facturation des programmes en cours.

La gestion courante, y compris celle des coupes, est rémunérée sur la base de 12% des recettes de la forêt (frais de garderie). La différence entre le coût réel de la gestion et la somme versée est compensée par l'Etat.

Le Conseil régional et/ou du Conseil général contribuent au financement de certains travaux effectués en forêt communale.

## ACTION PROPOSEE PAR

Les habitants (forum, ateliers)     Les services     Autres : La commune de Sérignan-du-Comtat

## PILOTE DE L'ACTION: Commune de SERIGNAN DU COMTAT

Référent technique : Etat //ONF // SMDVF //

Référent politique : Jean-Pierre TRUCHOT adjoint à l'agriculture, viticulture

## PARTENAIRE(S) FINANCIER(S)

Etat, Conseil Régional, Conseil Général

## PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

ONF // SMDVF

## CONTRIBUTION AUX FINALITES DU DD

Ressources et Biodiversité

Cohésion sociale et solidarités

Production et consommation responsables

## PRIORITE

1 (priorité moindre)

2 (priorité moyenne)

3 (priorité forte)

## INDICATEURS

Indicateur de réalisation de l'action (suivi) : **dénombrement des plantations // nombre d'habitants inscrits aux coupes // surface entretenue selon des modes alternatifs**

Indicateur de résultats de l'action : **observation d'insectes coprophages**

## SUIVI DE L'ACTION

2012 : Dénombrement des plantations : néant – ce critère est à revoir voire à supprimer. En effet selon Mme BRECHU référent ONF pour la commune, dénombrer des plantations n'est du tout un critère "parlant" car les forestiers s'emploient à renouveler la forêt naturellement plutôt que par plantations ...sauf exception comme par exemple suite à un gros incendie.

Nombre de foyers inscrits à la coupe affouagère : 100

Surface entretenue par la coupe affouagère : 6 ha

2013 : nombre de foyers inscrits à la coupe affouagère : 90

Surface entretenue par la coupe affouagère : 5 à 6 ha

Pour cette année encore la pertinence de l'indicateur de résultats de l'action n'est pas pertinent (pas de troupeau présent). Par contre il sera possible d'observer d'autres insectes qui se développeront sur aux divers stades de décomposition des branchages laissés sur place.

Date de création de la fiche : 11/02/2011

maj : 20/05/2011 //25/04/2013 // Date de dernière

mise à jour de la fiche : 27/10/2014